

## « OUVRIR SON AGENCE DE GESTION LOCATIVE »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

Réf. : FIP37A



### LANCEZ VOTRE AGENCE EN TOUTE CONFORMITÉ ET DÉVELOPPEZ UNE GESTION LOCATIVE PERFORMANTE

Créer une agence de gestion locative, c'est bâtir une activité rentable, conforme et tournée vers la satisfaction des bailleurs et locataires.

Grâce à une approche claire et progressive, vous découvrirez **tout ce qu'il faut savoir pour vous lancer sereinement** : cadre juridique, carte G, obligations réglementaires, structuration comptable, outils métiers, relation client, communication... jusqu'à l'adaptation continue face aux évolutions du secteur.

## CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- **Comprendre le cadre légal de la gestion locative** (lois Hoguet, ALUR, ELAN),
- **Obtenir votre carte professionnelle G et remplir vos obligations d'assurance,**
- **Créer votre structure juridique et organiser votre comptabilité d'agence,**
- **Gérer efficacement les biens** : budget, loyers, charges, travaux, sinistres,
- **Mettre en place une communication fluide avec bailleurs et locataires,**
- **Organiser une veille réglementaire et adapter vos pratiques aux évolutions.**

En suivant cette formation, vous bénéficierez de :

- Un **contenu structuré**, étape par étape, pour construire votre activité sur des bases solides,
- Des **cas concrets, outils numériques, modèles et QCM** pour valider vos acquis,
- Un **accompagnement professionnel** pensé pour les créateurs d'agence ou professionnels en reconversion.

Que vous soyez futur gestionnaire, entrepreneur, agent immobilier ou professionnel du secteur, **structurez votre activité pour une gestion locative efficace, conforme et rentable.**

## OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

**A l'issu de la formation, les apprenants seront capables de :**

- Expliquer les règles juridiques et réglementaires encadrant la gestion locative,
- Obtenir leur carte professionnelle G et organiser les démarches de création d'agence,
- Structurer les volets comptable, administratif et financier de leur cabinet,
- Gérer la relation avec bailleurs et locataires dans un cadre professionnel,
- Utiliser des outils numériques pour automatiser et sécuriser la gestion des biens,
- Mettre en place une veille active et ajuster leur organisation aux évolutions législatives.

## THÉMATIQUES

- **Cadre légal et réglementaire de la gestion locative,**
- **Création et structuration de l'agence,**
- **Gestion administrative et financière des biens locatifs,**
- **Maintenance et gestion technique des biens,**
- **Communication et relations avec les bailleurs et locataires,**
- **Veille réglementaire et adaptation aux évolutions législatives.**

**Formation répondant aux obligations des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières.**  
L'obligation de formation est 14 heures par an ou 42 heures sur 3 années consécutives.

## « OUVRIR SON AGENCE DE GESTION LOCATIVE »

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FIP37A



### FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

**Durée** : 35 heures (100 % e-learning)

**Objectif** : acquérir une maîtrise globale et opérationnelle de la gestion locative pour créer, structurer et développer une agence conforme, performante et résiliente face aux exigences réglementaires et aux attentes du marché.

**Programme** : 6 modules

#### **Vous souhaitez ouvrir une agence de gestion locative et réussir votre lancement ?**

Notre formation « **Ouvrir son agence de gestion locative** » est faite pour vous.

Grâce à une méthode progressive, des outils pratiques et des études de cas réels, vous apprendrez à structurer votre activité, obtenir votre carte G, mettre en place vos outils de gestion et développer une relation client durable, dans le respect des obligations légales et des meilleures pratiques du métier.

### **MODULE 1 - CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION LOCATIVE (6h)**

- Loi Hoguet, loi ALUR, loi ELAN : implications pour la gestion locative,
- Conditions d'obtention de la carte professionnelle G : diplômes requis, expérience professionnelle, démarches auprès de la CCI,
- Assurances obligatoires : responsabilité civile professionnelle, garantie financière,
- Obligations de formation continue.

> QCM d'évaluation

### **MODULE 2 - CRÉATION ET STRUCTURATION DE L'AGENCE (6h)**

- Choix de la forme juridique : SAS, SARL, EI, etc...,
- Démarches administratives : immatriculation, rédaction des statuts, publication légale,
- Choix du cabinet d'expertise comptable : critères de sélection, organisation des échanges,
- Gestion de la TVA : régime applicable, obligations déclaratives,
- Choix du logiciel de comptabilité pour le cabinet : fonctionnalités, intégration avec le cabinet comptable.

> QCM d'évaluation

### **MODULE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES BIENS LOCATIFS (6h)**

- Élaboration du budget prévisionnel et répartition des charges,
- Suivi de la trésorerie et gestion des impayés,
- Tenue de la comptabilité des biens gérés,
- Préparation et présentation des comptes aux bailleurs,
- Choix du logiciel métier pour la gestion locative : fonctionnalités, conformité réglementaire.

> QCM d'évaluation

### **MODULE 4 - MAINTENANCE ET GESTION TECHNIQUE DES BIENS (5h)**

- Élaboration du carnet d'entretien des biens,
- Planification et suivi des travaux d'entretien et de rénovation,
- Gestion des sinistres et des assurances,
- Conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité.

> QCM d'évaluation

### **MODULE 5 - COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES BAILLEURS ET LOCATAIRES (6h)**

- Rédaction et gestion des mandats de gestion,
- Rédaction des baux de location et suivi des obligations contractuelles,
- Gestion des conflits et médiation,
- Utilisation des outils numériques pour la communication,
- Achat de crédits de prospects : plateformes spécialisées, avantages, points de vigilance, stratégie de démarchage.

> QCM d'évaluation

### **MODULE 6 - VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES (6h)**

- Identification des sources fiables d'information : BOSS, Légifrance, etc...,
- Analyse des impacts des nouvelles lois sur l'activité de gestion locative,
- Mise à jour des procédures internes et des documents contractuels,
- Formation continue et développement des compétences.

> QCM d'évaluation

**COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI !**  
**Votre projet mérite une agence bien structurée,  
conforme et prête à grandir...**

... pour faire de votre activité un pilier de confiance, de performance  
et de professionnalisme sur le marché de la gestion locative.

**CADEAU DE BIENVENUE !**



**Documents BONUS  
à télécharger**

**OFFERTS  
POUR TOUTE INSCRIPTION**

**CONNECT  -FORM**  
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT  
VOTRE 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS SUR  
CALENDLY**

SCANNEZ-MOI !

 06 70 74 67 80

 [contact@connect-e-form.fr](mailto:contact@connect-e-form.fr)

 [www.connect-e-form.fr](http://www.connect-e-form.fr)

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France  
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse X XXX XXX XXX  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.